



MAIRIE DE SAINT NAZaire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZaire

Séance du 1^{er} Février 2024
Délibération n°DEL-2024-6

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 29/01/2024
Date d'affichage : 29/01/2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Amandine MARILLER

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck, Madame Monique MORGAT-BEULIN, Monsieur LEVANTERI Vincent

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Adoption de la stratégie de mise en conformité OLD des chemins communaux tranche 2

Monsieur Jack GIRARD, Conseiller Municipal Délégué, rappelle au Conseil Municipal que la commune comprend une proportion de zones boisées importante.

Il précise que la zone d'application de la réglementation concernant les obligations légales de débroussaillement occupe la majeure partie du territoire de la commune.

L'article 4 de l'arrêté préfectoral n°2013008-007 du 8 janvier 2013 définit les zones d'application.

La mise en conformité incendie des chemins communaux est primordiale et très urgente à la vue du risque de propagation de feu extrême sur les zones urbanisées du village.

Il rappelle que sur l'année 2023 une 1^{ère} tranche a été réalisée sur les zones suivantes :

- Le chemin de Saint-Alexandre
- Le chemin de Valaurie
- Le chemin du Landas
- Le chemin de la Cazelle
- Le local de chasse

Il est présenté au Conseil Municipal la stratégie de mise en conformité OLD-incendie des chemins communaux qui sera réalisée sur l'année 2024, et qui va débuter au mois de février.

Les zones concernées par cette mise en conformité incendie sont :

- Le chemin de Cade et Sorbin
- Le chemin du Four à chaux
- Le chemin de la Montée du Roi

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-D'ADOPTER la stratégie de mise en conformité OLD des chemins communaux tranche 2.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Gérald MISSION



[Handwritten signature of Gérald Mission, Mayor of Saint-Nazaire, written over the official seal]